



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des sécurités**

Service interministériel de défense et de protection civiles
Affaire suivie par Julie MORAL
Tél. : 05 63 45 62 22
Mèl. : pref-sidpc@tarn.gouv.fr

Le Préfet du Tarn

à

Liste des destinataires *in Fine*

Albi, le 3 mai 2023

Objet : décision de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

PJ : copie du Journal Officiel du 3 avril 2023

Ref : NOR : IOME2308745A

Vous avez déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Par la présente, je vous confirme que, par **arrêté du 3 avril 2023 paru au Journal Officiel du 3 mai 2023** portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, votre commune a fait l'objet d'une **décision favorable**.

En conséquence, votre commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle au regard des dispositions de l'article L.125-1 du code des assurances.

Je vous invite à informer sans délai vos administrés qui disposent de **30 jours** à compter de la date de publication de l'arrêté interministériel au Journal Officiel pour contacter leur assurance.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Fabien CHOLLET